



**11^e Session de la Conférence des Parties à la
Convention sur les zones humides
(Ramsar, Iran, 1971)**

« Les zones humides : lieux de vie et destinations »

Bucarest, Roumanie, 6 au 13 juillet 2012

Résolution XI.17

**Mise en œuvre future des aspects scientifiques et techniques de la
Convention pour la période 2013-2015**

1. RAPPELLANT les résolutions IX.2, X.9, X.10, X.11 et XI.18 concernant un programme complet, unifié et hiérarchisé pour la mise en œuvre des aspects scientifiques et techniques et les travaux du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST);
2. REMERCIANT le GEST pour les travaux importants réalisés au cours de la période 2009-2012, tels que résumés dans le Rapport de la Présidente du GEST (COP11 DOC. 6), mais CONSCIENTE qu'il n'a pas été possible de faire progresser certains éléments des travaux prioritaires du GEST au cours de la période triennale 2009-2012 et que la pleine mise en œuvre du programme de travail du Groupe continue de dépendre de la disponibilité de ressources, en particulier de contributions volontaires supplémentaires des Parties, entre autres;
3. REMERCIANT ÉGALEMENT les Parties et organisations qui ont fourni des contributions volontaires supplémentaires et un appui en nature aux travaux du GEST au cours de la période triennale 2009-2012, et NOTANT les avantages importants pour la mise en œuvre de la Convention et la portée des travaux du Groupe que représentent les contributions volontaires des Parties contractantes; et
4. NOTANT que l'énoncé de la Résolution XI.16 peut avoir des incidences sur la mise en œuvre de la présente Résolution;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

5. APPROUVE la liste complète des tâches énumérées à l'Annexe 2 comme base du programme de travail scientifique et technique des organes de la Convention (y compris le GEST) pour la période 2013-2015, et APPROUVE ÉGALEMENT les 20 tâches énumérées à l'annexe 1 de la présente Résolution, à mettre en œuvre en priorité absolue, dans la mesure des ressources disponibles, au cours de la période 2013-2015.
6. DONNE POUR INSTRUCTION au GEST, conformément à son *Modus operandi* approuvé (Résolution X.9 modifiée par la Résolution XI.18), d'élaborer son plan de travail

pour la période triennale 2013-2015 à soumettre au Comité permanent pour examen en prenant pour base les tâches identifiées dans les annexes à la présente Résolution, y compris en préparant une évaluation rapide des tâches qui pourraient être entreprises en collaboration avec d'autres organes subsidiaires d'Accords multilatéraux sur l'environnement; DEMANDE au GEST de définir des « cibles d'application » spécifiques pour chaque tâche énumérée dans l'annexe 2; DEMANDE EN OUTRE au GEST d'élaborer un modèle pour contribuer à l'application du plan de travail du GEST au niveau national; et INVITE les autres organisations et organes identifiés dans les annexes à la présente Résolution à envisager de prendre la direction des tâches concernant des problèmes sur lesquels ils possèdent une expertise ou de contribuer à ces tâches.

7. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes, et INVITE les donateurs, les organismes intergouvernementaux, les organisations internationales partenaires (OIP), les ONG nationales, entre autres, d'utiliser cette liste, y compris le programme pour les mesures hautement prioritaires de l'annexe 1 à la présente Résolution lorsqu'ils décideront des priorités auxquelles ils apporteront un appui matériel, notamment financier, en vue de la mise en œuvre des aspects scientifiques et techniques de la Convention de Ramsar, et PRIE EN OUTRE INSTAMMENT les Parties contractantes d'envisager de consentir des contributions volontaires supplémentaires pour soutenir le programme de travail du Groupe, en particulier les tâches qui portent la mention « hautement prioritaire ».
8. DONNE INSTRUCTION au Secrétariat de rassembler dans les annexes 1 et 2 de la présente Résolution, toute mesure de mise en œuvre scientifique et technique additionnelle ou modifiée pour le GEST qui serait issue d'autres résolutions adoptées durant la présente Session de la Conférence des Parties.
9. DONNE INSTRUCTION au Secrétariat et au GEST d'élaborer des indicateurs basés sur la Fiche descriptive Ramsar – Révision 2012 adoptée dans la Résolution XI.8 pour mesurer les résultats des efforts de gestion des Sites Ramsar en matière d'application améliorée de la Convention aux niveaux des pays et des sites.

Annexes 1 et 2 : Introduction

1. Cette section fournit des notes explicatives concernant les deux annexes ci-jointes.
2. L'annexe 1 présente une liste récapitulative des tâches scientifiques et techniques ayant la priorité la plus élevée pour la période triennale 2013-2015. Elle est extraite de l'annexe 2, qui donne une liste récapitulative complète des tâches scientifiques et techniques d'appui à la mise en œuvre des travaux des organes de la Convention pour 2013-2015.
3. Certains des thèmes hautement prioritaires (et dans certains cas des énoncés de tâches plus spécifiques associés à ces thèmes) à mettre en œuvre à l'avenir, identifiés par les Parties contractantes au cours de réunions et de processus de consultation régionaux Ramsar précédant la COP, sont :
 - CESP – formation et renforcement des capacités
 - services écosystémiques/estimation
 - changements climatiques

- inventaire et évaluation des zones humides (y compris changement dans les caractéristiques écologiques)
 - zones humides et ressources en eau (y compris le rôle des zones humides dans le cycle de l'eau à l'échelle planétaire)
 - espèces envahissantes
 - éradication de la pauvreté
 - questions relevant des zones humides et de l'aquaculture
 - conseils sur les meilleures pratiques, y compris études de cas
4. Les 20 tâches hautement prioritaires énumérées à l'annexe 1 ci-dessous ont été extraites de l'ensemble des tâches scientifiques et techniques proposées à l'annexe 2, et il est recommandé que les divers organes de la Convention leur accordent la plus haute priorité, compte tenu des avis émis par les Parties contractantes (dans le cadre de leurs réunions régionales précédant la COP11 et de la COP11), le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), et le Secrétariat Ramsar).
5. Selon les estimations, le montant provisoire total des fonds nécessaires pour la mise en œuvre complète des principales tâches recommandées pour 2013-2015 s'élève à CHF 1 915 000 pour toute la période triennale (voir l'annexe 2 pour les coûts estimatifs des tâches). [À noter que ce total ne comprend pas encore les coûts estimatifs pour certaines tâches modifiées ou ajoutées dans les Résolutions de la COP11]. Sur cette somme, un soutien (d'environ CHF 150 000) a déjà été promis par un certain nombre de pays donateurs pour la tâche « Le rôle de la biodiversité et des zones humides dans le cycle de l'eau à l'échelle planétaire ».
6. L'annexe 2 fournit de plus amples détails sur toutes les tâches scientifiques et techniques d'appui à la mise en œuvre pour les travaux des organes de la Convention pour la période 2013-2015. Cette annexe fournit une description récapitulative de chaque tâche, avec ses résultats recherchés, et les coûts estimatifs provisoires. Des descriptions plus complètes des tâches hautement prioritaires sont données dans le document d'information 21 de la COP 11 « Mise en œuvre scientifique et technique de la Convention 2013-2015: modèles de tâches ». [Note du Secrétariat. Les descriptions de tâches contenues dans ce document d'information se fondent sur celles qui ont été proposées aux Parties à la COP11, dans le Projet de résolution DR17 et, à la lumière des amendements apportés à certaines tâches dans l'annexe 2 ci-après, ces descriptions de tâches plus complètes devront être mises à jour.]
7. Comme indiqué à l'annexe 2, un certain nombre des tâches énumérées sont soit en cours d'exécution, soit ont été reportées des liste de tâches figurant dans des résolutions équivalentes adoptées lors de COP antérieures, mais pour lesquelles les capacités étaient insuffisantes au cours des périodes triennales précédentes pour entreprendre ou achever ces tâches.
8. Les coûts estimatifs provisoires sont basés sur le fait que chaque tâche exige l'engagement, par le GEST, d'un expert (ou d'experts) pour entreprendre les travaux requis. Ces coûts estimatifs provisoires ont été préparés par le GEST et le Secrétariat pour fournir aux Parties contractantes une évaluation initiale des besoins d'exécution – un calcul plus précis des coûts, ainsi que de la portée de chacune des tâches et de la manière et des moyens de

les exécuter, sera fait au début du cycle 2013-2015 et sera alors présenté au Comité permanent. Il apparaît clairement que, comme pour les périodes triennales précédentes, une partie importante des fonds qui, selon les estimations, seront nécessaires pour renforcer l'appui à la mise en œuvre scientifique et technique, devra provenir de sources autres que le budget administratif de la Convention.

9. L'annexe 2 indique également quel organe ou processus semble le plus approprié pour mener à bien les travaux, et de quels organes, processus et/ou organisations on peut attendre une expertise appropriée pour contribuer aux travaux.
10. Dans la plupart des cas, la responsabilité d'une tâche inscrite à l'annexe 2 incombe à l'un des organes ou mécanismes de la Convention (p.ex., Secrétariat, Centres régionaux Ramsar, GEST, etc.). Toutefois, dans certains cas, la nature de la tâche et l'expertise requise pour la mener à bien ne relèvent pas de l'expertise directe des mécanismes de la Convention, en particulier lorsque la tâche consiste à donner des avis sur des questions intersectorielles, et lorsqu'il existe un organe ou une organisation spécialisée ayant conclu un accord de collaboration avec la Convention (par exemple, par l'intermédiaire d'un memorandum de coopération et/ou d'un document invitant l'organisation à participer aux réunions du GEST comme observateur). Lorsqu'une telle organisation est mentionnée à l'annexe 2, elle sera invitée à envisager de prendre la tête des travaux pour cette tâche.

Annexe 1

Tâches scientifiques et techniques hautement prioritaires recommandées pour la période triennale 2013-2015

Tâches hautement prioritaires recommandées pour 2013-2015 (titre court de la tâche seulement)	Organe/mécanisme chef de file
CESP	
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et appuyer les besoins en matière de renforcement des capacités des Parties contractantes et des administrateurs des zones humides pour la réalisation des orientations Ramsar 	GEST/Secrétariat/Centres régionaux Ramsar, etc.
<ul style="list-style-type: none"> • Appui au renforcement des capacités pour les Correspondants nationaux du GEST 	Secrétariat (avec GEST et Centres régionaux Ramsar)
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la communication et diffusion du GEST : a) plateforme en ligne; et b) bulletins 	Secrétariat/GEST
Questions stratégiques, émergentes et actuelles	
<ul style="list-style-type: none"> • Avis scientifiques et techniques stratégiques 	GEST
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctions consultatives spécifiques actuelles 	GEST
<ul style="list-style-type: none"> • Examen des projets de résolutions des Parties pour la COP 	GEST
<ul style="list-style-type: none"> • Questions sectorielles et/ou émergentes pour d'éventuels travaux prioritaires futurs 	GEST
<ul style="list-style-type: none"> • Espèces envahissantes et zones humides 	GEST, avec CSE-UICN, CMS et d'autres
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'IPBES 	GEST (avec le Secrétariat)
Inventaire, évaluation, suivi des zones humides et établissement de rapports	

<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur l'état des zones humides de la planète et leurs services aux populations, et sur l'efficacité de la Convention 	GEST, avec un partenariat GWOS
<ul style="list-style-type: none"> Développement et coordination d'un partenariat pour un Système mondial d'observation des zones humides (GWOS) 	Partenariat GWOS (OIP/organisations partenaires GEST), avec le GEST
<ul style="list-style-type: none"> Détection, rapports et réponses aux changements dans les caractéristiques écologiques – orientations supplémentaires 	GEST
Zones humides d'importance internationale	
<ul style="list-style-type: none"> Application de la Fiche descriptive Ramsar – révision 2012 	Secrétariat
Ramsar, zones humides et autres secteurs	
A. Zones humides et santé	
<ul style="list-style-type: none"> Orientations sur « les zones humides et la santé » pour le secteur de la santé 	OMS, avec GEST
B. Zones humides et changements climatiques	
<ul style="list-style-type: none"> Avis sur les conséquences possibles des changements climatiques pour les mécanismes de la Convention 	GEST, avec les CN GEST, les Parties et autres
C. Zones humides et gestion des ressources en eau	
<ul style="list-style-type: none"> Le rôle de la biodiversité et des zones humides dans le cycle de l'eau à l'échelle planétaire 	GEST, avec Secrétariat de la CDB
<ul style="list-style-type: none"> Ramsar, l'eau et les zones humides : examen et mise au point d'une stratégie pour engager un débat mondial sur l'eau 	GEST
<ul style="list-style-type: none"> Attribution d'eau pour l'environnement des zones humides – orientations 	GEST, Gouv. mexicain, WWF
Zones humides et agriculture	
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation rationnelle des zones humides dans l'optique des orientations pour l'aquaculture dans les eaux côtières et intérieures 	GEST, avec FAO, World Fish Center, WWF
Zones humides et éradication de la pauvreté	
<ul style="list-style-type: none"> Zones humides et éradication de la pauvreté - outils et études de cas 	GEST (avec Parties, OIP, IHDP, PNUD, FAO, UK-DFID et autres)
Zones humides et services écosystémiques	
<ul style="list-style-type: none"> Aspects économiques des services/avantages écosystémiques des zones humides 	GEST, avec l'IEEP, les OIP, la Convention sur l'eau de la CEE-ONU, le PNUE et autres

Annexe 2

Récapitulatif des tâches scientifiques et techniques d'appui à la mise en œuvre des travaux des organes de la Convention en 2013-2015

1. Les tâches scientifiques et techniques sont regroupées en six grands thèmes, comme suit :
 - Communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)
 - Questions stratégiques, émergentes et actuelles
 - Inventaire, évaluation, suivi des zones humides et établissement de rapports
 - Zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)
 - Ramsar, les zones humides et autres secteurs
 - Zones humides et santé
 - Zones humides et changements climatiques
 - Zones humides et gestion des ressources en eau
 - Zones humides et agriculture
 - Zones humides et éradication de la pauvreté
 - Zones humides et urbanisation
 - Zones humides et tourisme
 - Zones humides et énergie
 - Zones humides et services/avantages écosystémiques

2. Le classement des tâches par catégorie est encodé dans les tableaux ci-dessous comme suit :
 1. Orientations Ramsar nouvelles ou révisées à l'usage des Parties contractantes
 2. Avis et appui techniques – en cours et spéciaux
 3. Produits d'information mondiaux et engagement dans d'autres mécanismes mondiaux ou sectoriels
 4. Avis sur des questions nouvelles et émergentes
 5. Produits/initiatives scientifiques ou techniques entrepris par d'autres organisations pertinentes

Thème : Communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appui Stratégie / Domaine de résultats clés du Plan stratégique	Coût estimatif provisoire (CHF)
<p>Évaluer et appuyer les besoins en matière de renforcement des capacités des Parties contractantes et des administrateurs de zones humides pour la réalisation des orientations Ramsar (2013-2015/1)</p>	Hautement prioritaire	2	<p>GEST & Groupe de surveillance des activités de CESP (mise au point d'un module d'évaluation et de formation)</p> <p>Secrétariat, Centres régionaux Ramsar, OIP et autres (prestation de la formation)</p>	<p>Concevoir des moyens efficaces de fournir une formation et des activités de renforcement des capacités, notamment un programme de « formation des formateurs » pour les acteurs pertinents des Parties contractantes (y compris les Autorités administratives et les administrateurs de zones humides) afin de les aider à interpréter et appliquer les orientations scientifiques et techniques et autre matériel adopté par la Convention, avec une évaluation et une définition des besoins futurs.</p> <p>Reporté de 2009-2012 (tâche 10.3)</p> <p>Résultats recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) étude exploratoire sur les démarches optimales de renforcement des capacités pour les Parties contractantes en vue d'appuyer leur utilisation des orientations; ii) ensembles/modules de formation sur les orientations Ramsar; iii) Élaboration d'un programme de « formation des formateurs ». 	Stratégies 4.1 & 4.3 (y compris Domaines de résultats clés 4.1.viii & 4.3.vi)	<p>15 000 (étude exploratoire)</p> <p>80 000 (mise au point d'un module de formation)</p>

Appui au renforcement des capacités des Correspondants nationaux du GEST (2013-2015/2)	Hautement prioritaire	2	Secrétariat (avec l'aide du GEST et des Centres régionaux)	<p>Organiser des ateliers régionaux pour les Correspondants nationaux du GEST (au moins un par période triennale).</p> <p>En cours depuis 2009-2012.</p> <p>Résultats : meilleure compréhension des mécanismes de la Convention par les Correspondants nationaux du GEST; meilleure communication au GEST de la part des Correspondants nationaux des besoins nationaux et régionaux en matière de mise en œuvre.</p>	Stratégies 3.4 (Domaines de résultats clés 3.4.ii) & 4.3 (Domaine de résultats clés 4.3.vi)	100 000 par atelier
Appui à la communication et diffusion d'informations du GEST : (2013-2015/3) a) plateforme en ligne	Hautement prioritaire	2	Secrétariat (avec l'aide des membres régionaux du GEST & des Correspondants nationaux du GEST)	<p>Mettre en place et maintenir, voire améliorer, une nouvelle plateforme en ligne du GEST pour les contributions aux travaux du GEST et la diffusion de ses travaux par les Correspondants nationaux du GEST et d'autres.</p> <p>En cours depuis 2009-2012.</p> <p>Résultat : un outil en ligne pleinement fonctionnel et à jour pour le partage d'informations, l'examen de projets, et l'archivage des travaux du GEST</p>	Stratégie 3.4 (Domaines de résultats clés 3.4.iii)	50 000
Appui à la communication et diffusion d'informations du GEST : (2013-2015/3) b) bulletins	Hautement prioritaire	2	Secrétariat (avec l'aide de membres, observateurs & Correspondants nationaux du GEST)	<p>Publier des bulletins périodiques du GEST et s'efforcer de diffuser les bulletins et les documents clés du GEST dans toutes les langues de la Convention.</p> <p>En cours depuis 2009-2012.</p> <p>Résultat : large diffusion d'informations sur les travaux et les activités du GEST au GEST et autres Correspondants nationaux de la Convention</p>	Stratégie 3.4 (Domaine de résultats clés 3.4.iii)	15 000

<p>Appui à la communication et à la diffusion d'informations du GEST : (2013-2015/3)</p> <p>c) bulletin des Correspondants nationaux du GEST</p>	Plus faible	2	Secrétariat (avec l'aide des membres du GEST et des Correspondants nationaux du GEST)	<p>Publication d'un bulletin annuel d'activités des Correspondants nationaux du GEST.</p> <p>Nouvelle tâche.</p> <p>Résultat : partage des expériences et activités des Correspondants nationaux du GEST</p>	Stratégie 3.4 (Domaines de résultats clés 3.4.ii & 3.4.iii)	1000
<p>Avis CESP sur la préparation des orientations (2013-2015/4)</p>	Plus faible	1	GEST	<p>Veiller à ce que la préparation de documents d'orientation et d'avis du GEST s'appuie intégralement sur toute l'expertise disponible concernant la CESP afin d'optimiser la rédaction, la conception, le ciblage et l'utilisation efficaces de ces documents</p> <p>En cours depuis 2009-2012 (tâche 1.4)</p>	Stratégie 4.1	15 000
<p>Initiatives relatives aux voies de migration des oiseaux d'eau – partage des connaissances (2013-2015/5)</p>	Plus faible	1	Secrétariat, CMS, AEWA, et autres initiatives internationales sur les voies de migration, avec le GEST	<p>Contribuer à établir un mécanisme pour le partage de connaissances et d'expériences sur les pratiques optimales dans le développement et l'application des politiques et pratiques sur la conservation à l'échelle des voies de migration des oiseaux d'eau.</p> <p>Continue depuis 2009-2012.</p> <p>Résultats recherchés : Note d'information : contribuer aux discussions Ramsar sur la création de mécanismes de coordination recommandés par l'atelier de 2011.</p>	Stratégies 3.3 & 3.5 (Domaine de résultats clés 3.5.iii)	-

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appui Stratégie / Domaine de résultats clés du Plan stratégique	Coût estimatif provisoire (CHF)
Conseils scientifiques & techniques stratégiques (2013-2015/6)	Hautement prioritaire	3/4/5	GEST	<p>Fournir des conseils proactifs et réactifs à la Convention sur des questions scientifiques et techniques stratégiques pertinentes, y compris les progrès d'ensemble réalisés sur les aspects scientifiques et techniques de la mise en œuvre des résolutions des COP, les tendances, questions émergentes, et autres questions prioritaires nécessitant un examen par des experts.</p> <p>En cours depuis 2009-2012</p> <p>Résultats recherchés : Rapports, notes d'information du GEST, communications du Service d'appui au GEST, exposés à des réunions et conférences.</p>	Stratégie 4.3	<p>15 000</p> <p>[temps et coûts des voyages]</p>
Fonctions consultatives continues et spéciales (2013-2015/7)	Hautement prioritaire	2/3	GEST	<p>Fournir des conseils au Secrétariat et aux Parties, y compris sur l'inscription de Sites Ramsar, les questions relevant de l'article 3.2, le Registre de Montreux, les missions consultatives Ramsar, RSIS, les projets de zones humides, la participation aux CSAB, et d'autres questions.</p> <p>En cours</p> <p>Résultats recherchés : divers</p>	Divers	[Dépend de demandes spécifiques au GEST]

Examen des projets de résolutions des Parties à la COP (2013-2015/8)	Hautement prioritaire	1	GEST	<p>Conseiller le Comité permanent sur les propositions, par les Parties contractantes, de résolutions à la COP ayant un contenu scientifique ou technique.</p> <p>En cours</p> <p>Résultat recherchés : conseils repris dans les projets de résolution</p>	Divers	-
Questions sectorielles et/ou émergentes pour d'éventuels travaux prioritaires (2013-2015/9)	Hautement prioritaire	4	GEST	<p>Maintenir une liste évolutive des questions mondiales et régionales sectorielles et/ou émergentes pouvant avoir des implications sur l'utilisation rationnelle des zones humides.</p> <p>Faire des recommandations au Comité permanent et à la COP lorsque l'une de ces questions relève du GEST ou d'autres organes de la Convention.</p> <p>En cours</p> <p>Résultats recherchés : conseils au CP/COP; Notes d'information du GEST</p>	Stratégie 1.4	-
Espèces envahissantes et zones humides (2013-2015/10)	Hautement prioritaire	1	GEST, avec UICN-SSC et d'autres	<p>Élaborer un guide sur les orientations et les informations disponibles sur les espèces envahissantes exotiques dans les zones humides, à l'usage des administrateurs de zones humides et des décideurs.</p> <p>Reporté de 2009-2012</p> <p>Résultats recherchés : Note d'information du GEST et Document d'information à la COP12</p>	Stratégie 1.9 (Domaines de résultats clés 1.9.iv)	25 000

Examen de l'actualité des orientations adoptées (2013-2015/11)	Plus faible	1	GEST, avec Parties contractantes, OIP, Correspondants nationaux du GEST etc.	Préparer un programme pour l'examen périodique de chacun des groupes d'orientations adoptés antérieurement par les Parties. Nouvelle tâche Résultats recherchés : recommandations au Comité permanent et à la COP sur la nécessité de mettre à jour des orientations adoptées antérieurement.	Divers	-
Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) (2013-2015/12)	Plus faible	1	GEST avec le Groupe de travail scientifique sur l'influenza aviaire et les oiseaux sauvages	Suivre activement, de près, la situation et les contributions liées à l'influenza aviaire hautement pathogène (HPAI), surtout sous l'angle de la surveillance, de l'échange d'informations et des stratégies de riposte. En cours Résultats recherchés : conseils mis à jour/orientations techniques, le cas échéant	Stratégies 1.6 & 3.4	-
Participation à l'IPBES (2013-2015/13)	Hautement prioritaire	3	GEST (avec Secrétariat et Parties)	Au nom de la Convention, maintenir une participation active à la mise au point et à la réalisation des programmes de travail scientifique de l'IPBES pour : - soutenir une interface science/politiques efficace pour la biodiversité des zones humides, et - faire en sorte que des informations scientifiques de bonne qualité et une bonne compréhension des zones humides soient intégrées dans les prises de décisions.	Stratégies 1.1, 3.1 & 3.4	15 000 (participation aux réunions) 10 000 (préparation d'orientations)

				<p>L'approche consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) examiner le plan de travail du GEST et, si approprié, identifier les besoins et les possibilités d'améliorer l'interface entre science et politique concernant l'utilisation rationnelle des zones humides et identifier les lacunes en matière d'informations scientifiques, techniques et technologiques qui, une fois comblées, pourraient aider les Parties à identifier les demandes prioritaires à soumettre à l'IPBES, lors de l'élaboration de son plan de travail; ii) avec l'appui du Secrétariat, préparer des lignes directrices provisoires à soumettre à l'adoption du Comité permanent relatives à des processus rapides et efficaces de formulation, d'approbation et de transmission des demandes faites par Ramsar à l'IPBES, compte tenu du fait que l'IPBES est un organe indépendant, et établira les procédures de réception et de priorisation des demandes. Les lignes directrices provisoires pourraient être révisées compte tenu de l'évolution future de l'IPBES et de Ramsar, et les plus récentes seront alors soumises à la Conférence des Parties contractantes suivante pour adoption; iii) continuer à coopérer avec les autres organes subsidiaires scientifiques des AME sur des questions liées à l'IPBES, avec l'aide des Présidents des organes consultatifs scientifiques (CSAB), y compris pour la préparation de toutes demandes conjointes d'AME proposées à l'examen de l'IPBES. 		
--	--	--	--	--	--	--

				<p>iv) faire rapport à chaque réunion du Comité permanent et à chaque Session de la Conférence des Parties sur l'engagement auprès de l'IPBES et faire des recommandations sur les décisions et les résolutions que les Parties devraient adopter, si approprié.v) fournir, en réponse à des notifications, les informations disponibles appropriées sur les zones humides à l'IPBES; en aviser le Secrétariat et faire rapport au Comité permanent sur toute mesure prise pour répondre aux notifications de l'IPBES. Si la réponse aux notifications de l'IPBES a de lourdes conséquences pour les ressources du GEST, le président du GEST consultera le Comité exécutif du Comité permanent avant d'agir</p> <p>En cours & par. 9-13 de l'annexe 2 à la Résolution XI.6</p> <p>Résultats recherchés : l'IPBES répond aux besoins en matière de conseils et de rapports de la Convention de Ramsar</p>		
--	--	--	--	---	--	--

Mécanismes de rapports en ligne de la Convention (2013-2015/14)	Plus faible	2	Secrétariat, avec PNUE & PNUE-WCMC	<p>Participer aux travaux du PNUE et du PNUE-WCMC sur la mise au point d'outils pour la consultation en ligne des conventions relatives à la biodiversité, notamment en examinant les possibilités d'avoir des applications pour des rapports harmonisés et en ligne intéressant Ramsar, par ex. les Rapports nationaux, les inscriptions de Sites Ramsar, et des portails d'information pour les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) (Résolution XI.6).</p> <p>En cours</p> <p>Résultats recherchés : outils rationalisés et plus efficaces pour remplir les obligations de faire rapport de la Convention, et accès aux informations sur la Convention.</p>	Stratégie 3.1 (Domaine de résultats clés 3.1.v)	-
Apport de l'expérience des Initiatives régionales aux travaux du GEST (2013-2015/15)	Plus faible	Varie selon les tâches	GEST, Initiatives régionales	<p>Étudier des moyens de faire bon usage de l'expérience acquise par les Initiatives régionales dans les travaux du GEST.</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.5, par. 22)</p> <p>Résultats recherchés : apport des Initiatives régionales aux tâches du GEST, selon les besoins</p>	Diverses (selon les tâches)	-

Échange d'informations avec les organes subsidiaires d'autres AME, y compris dans le cadre du CSAB (2013-2015/16)	Plus faible	3	GEST	<p>Échanger des informations et des connaissances spécialisées avec les organes subsidiaires équivalents d'autres AME et forums régionaux pertinents; continuer à participer aux réunions des présidents des organes subsidiaires scientifiques et techniques (CSAB)</p> <p>En cours et Résolution XI.6, par. 41)</p> <p>Résultats recherchés : échange d'informations avec d'autres AME, y compris dans le cadre du CSAB, rapport au Comité permanent et à la COP</p>	Diverses (selon les tâches)	10 000 (pour participation aux réunions du CSAB)
Examen des orientations disponibles sur l'investissement durable dans le contexte des zones humides (2013-2015/17)	Plus faible	1	GEST avec d'autres organisations pertinentes	<p>Examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) les orientations techniques disponibles sur les moyens d'évaluer, éviter, atténuer (minimiser) et compenser des décisions d'investissement préjudiciables, ii) les orientations disponibles sur le moyen de garantir la transparence et la responsabilité dans les décisions d'investissement, y compris des études de cas sur les meilleures pratiques, et iii) les orientations disponibles sur les investissements dans la conservation, l'utilisation rationnelle et la restauration des zones humides, y compris ceux qui proviennent de partenariats publics-privés, <p>et fournir des avis sur ces orientations</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.20, par. 16)</p>	Stratégies 1.3, 1.10 et 1.11	À définir

Thème : Inventaire, évaluation, suivi des zones humides et établissement de rapports

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appui Stratégie / Domaine de résultats clés du Plan stratégique	Coût estimatif provisoire (CHF)
Présentation de rapports sur l'état des zones humides de la planète et leurs services aux populations, et efficacité de la Convention (2013-2015/18)	Hautement prioritaire	3	GEST, avec apports du partenariat GWOS, etc.	a) Préparation et publication de la 1 ^{ère} édition d'un rapport périodique sur l'état des zones humides de la planète et leurs services aux populations /système mondial d'observation des zones humides (GWOS). Reporté de 2009-2012 Résultats recherchés : 1 ^{ère} édition du rapport sur l'état des zones humides de la planète et leurs services aux populations /système mondial d'observation des zones humides (GWOS). (Note. La contribution potentielle de l'IPBES à ce résultat sera revue en 2012.)	Stratégies 1.1, 1.2, 1.4 et 1.6	100 000 (estimation provisoire)

			<p>GEST et Secrétariat avec d'autres AME</p>	<p>b) poursuite de la mise en œuvre de la Résolution VIII.26 (2002) sur la mise au point d'indicateurs sur les résultats des activités de la Convention, en collaboration avec d'autres AME relatifs à la biodiversité en vue d'aboutir à une approche cohérente de l'élaboration d'indicateurs pour que l'efficacité de la Convention puisse être examinée au moins une fois par cycle de rapport; et conseils sur la manière d'intégrer ces indicateurs dans les Rapports nationaux des Parties. (Résolution XI.6, par. 46)</p> <p>En cours</p> <p>Résultats recherchés : rapports mis à jour sur l'efficacité de la Convention (y compris par l'intermédiaire du rapport sur l'état des zones humides de la planète et leurs services aux populations); conseils au sujet des rapports sur les indicateurs dans le modèle de rapport national pour la COP12</p>		<p>25 000</p>
--	--	--	--	--	--	---------------

<p>Mise en place et coordination d'un partenariat pour un Système mondial d'observation des zones humides (GWOS) (2013-2015/19)</p>	<p>Hautement prioritaire</p>	<p>3</p>	<p>Wetlands International, Conservation International, GEO-BON, agences EO, et autres, avec le GEST et Secrétariat</p>	<p>Création d'un mécanisme (et portail) de partenariat pour un Système mondial d'observation des zones humides (GWOS), conçu pour l'accès aux données et informations sur l'état des zones humides de la planète et leurs services aux populations /GWOS, ainsi que pour faciliter les rapports à rédiger (voir ci-dessus).</p> <p>En cours – continu de 2009-2012</p> <p>Résultats recherchés : un mécanisme efficace pour un GWOS fournissant des données et des informations sur les zones humides aux parties prenantes de la Convention et à d'autres acteurs. Le calendrier des produits sera établi et communiqué dès que des ressources financières seront trouvées pour les travaux d'établissement de leur portée et de préparation.</p>	<p>Stratégie 1.2 (Domaines de résultats clés 1.2.i & 1.2.ii)</p>	<p>20 000 pour le début et la conception; 500 000 (estimation provisoire) pour la mise en œuvre et le maintien</p>
--	------------------------------	----------	--	--	--	--

<p>Détection, rapports et réponses aux changements dans les caractéristiques écologiques – nouvelles orientations (2013-2015/20)</p>	<p>Hautement prioritaire</p>	<p>1</p>	<p>A) GEST B) & C) Secrétariat & GEST</p>	<p>A) Mettre à jour et rationaliser les orientations sur les questions liées à l'article 3.2 de la Convention, y compris le rôle et le fonctionnement du Registre de Montreux; démarches pour déterminer l'ampleur de la vulnérabilité naturelle des sites de zones humides et définir les Limites de changement acceptables; nécessité de disposer d'orientations pour déterminer les limites de confiance et le degré de probabilité en cas de changement « susceptible de se produire » dans le contexte de l'article 3.2 et portée de ces orientations; et nécessité de disposer d'orientations sur l'application de l'approche de précaution dans la Convention Ramsar et portée de ces orientations.</p> <p>B) Établir les critères, et rationaliser la procédure, relatifs à la déclaration de cas de changements négatifs, dus à une intervention humaine, dans les caractéristiques écologiques d'un Site Ramsar, conformément à l'article 3.2.</p> <p>C) Consolider les listes de cas cités à l'article 3.2 et de sites inscrits au Registre de Montreux, pour obtenir une liste unique de Sites Ramsar ayant subi des changements négatifs dans leurs caractéristiques écologiques dus à une intervention humaine.</p> <p>A) Reporté de 2009-2012 ; B) & C) tirés de la Résolution XI.4, par. 21 & 22 Résultats recherchés : nouvelles orientations pour les Parties sur ces questions; simplification des rapports au Comité permanent et à la COP au titre de l'article 3.2 et du Registre de Montreux</p>	<p>Stratégie 2.6</p>	<p>A) 20 000 B) 10 000</p>
---	------------------------------	----------	---	---	----------------------	--------------------------------

Décrire les caractéristiques écologiques – orientation et appui (2013-2015/21)	Plus faible	1	GEST (avec experts externes & Parties)	<p>Préparer des orientations sur la mise au point et l'utilisation de modèles conceptuels pour décrire les caractéristiques écologique, et de nouvelles orientations pour remplir la fiche de description des caractéristiques écologiques adoptée par la COP10 et éléments « description des caractéristiques écologiques » de la Fiche descriptive Ramsar sur les zones humides – révision 2012.</p> <p>Reporté de 2009-2012</p> <p>Résultats recherchés : orientations pour les Parties; modules de formation et de soutien</p>	Stratégie 2.4 (Domaines de résultats clés 2.4.ii & 2.4.v)	20 000 (estimation provisoire)
Disposer d'une vue d'ensemble de l'état des inventaires des zones humides (2013-2015/22)	Plus faible	3	GEST (avec WI, IWMI, PNUE-WCMC et autres)	<p>Créer et maintenir en ligne une métabase de données pour les inventaires des zones humides.</p> <p>Reporté de 2009-2012</p> <p>Résultats recherchés : disponibilité en ligne d'une méta-base de données (potentiellement liée au RSIS); analyse des lacunes dans les inventaires de zones humides disponibles</p>	Stratégie 1.1 (Domaine de résultats clés 1.1.ii)	à définir

<p>Application de systèmes d'information harmonisés aux AME au niveau national (2013-2015/23)</p>	Plus faible	1	<p>PNUE, PNUE-WCMC et autres, avec apport du GEST</p>	<p>Préparer des orientations pour les Parties sur l'utilisation des outils et processus d'harmonisation de la gestion de l'information, y compris les rapports nationaux</p> <p>Reporté de 2009-2012</p> <p>Résultats recherchés : orientations pour les Parties; « feuille de route » pour l'harmonisation et l'interopérabilité des équipements, soutien pour favoriser l'harmonisation des démarches nationales de présentation de rapports sur les MEA</p>	<p>Stratégie 3.1 (Domaine de résultats clés 2.1.v)</p>	20 000
<p>Appui renforcé à la mise en œuvre du Plan stratégique Ramsar (2013-2015/24)</p>	Plus faible	1	<p>GEST (avec Secrétariat, PNUE-WCMC et autres)</p>	<p>Élaboration d'un cadre pour les besoins en données et information (COP10) en tant que portail de recherche sur le Web, avec options de présentation des rapports nationaux en ligne.</p> <p>Reporté de 2009-2012</p> <p>Résultats recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - selon les résultats des premières évaluations des besoins des utilisateurs, concept et déploiement du portail sur le Web du cadre pour données et informations (faisant suite à l'annexe de la Résolution X.14). - conseils aux Parties et autres acteurs pour une utilisation optimale des données et informations en soutien au Plan stratégique Ramsar. - rapport sur les options pour un système Ramsar de présentation de rapports en ligne (et potentiellement un site d'affichage de données) 	<p>Toutes stratégies</p>	<p>À définir</p>

Thème : Zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appui Stratégie / Domaine de résultats clés du Plan stratégique	Coût estimatif provisoire (CHF)
<p>Application de la Fiche descriptive Ramsar – révision 2012 (2013-2015/25)</p>	<p>Hautement prioritaire</p>	<p>1, 2</p>	<p>Secrétariat, conseillé par le GEST</p>	<p>Élaborer des outils et mécanismes normalisés pour l'inscription de Sites Ramsar et une gestion plus efficace et rationnelle des données et informations, notamment révision de la base de données des Sites Ramsar et des outils de présentation en ligne des Fiches descriptives Ramsar.</p> <p>Nouvelle tâche – Résolution XI.8</p> <p>Résultats recherchés : base de données accessible en ligne susceptible de regrouper et traiter toutes les données et informations figurant dans les Fiches descriptives Ramsar – révision 2012; outils de présentation des Fiches descriptives Ramsar en ligne; lignes directrices et formation pour les Parties, selon les besoins.</p>	<p>Stratégies 2.1 et 2.2</p>	<p>400 000</p>

<p>FDR et orientations – amélioration (2013-2015/25)</p>	<p>Plus faible</p>	<p>1</p>	<p>i) GEST avec la participation des Parties ii) et iii) GEST</p>	<p>i) Élaborer d'autres orientations pratiques sur la question de la définition des limites des Sites Ramsar reflétant le fait que les approches utilisées peuvent dépendre, entre autres, de l'échelle des sites, de la présence de situations écologiques nationales et autres situations frontalières, de types de paysages, de régimes de propriété et de lois et politiques nationales de planification du territoire; (les Parties seront invitées à fournir des informations et des études de cas).</p> <p>ii) Examiner de toute urgence les possibilités d'apporter des modifications à la FDR pour soutenir le suivi dans les Sites Ramsar en incluant éventuellement des sous champs relatifs : aux changements dans les sites, par exemple dans les champs 12a, 12c et 16 qui portent sur la composition en espèces et les types de zones humides; à la définition de seuils pour les changements dans les caractéristiques écologiques; et aux indicateurs de suivi.</p> <p>Il est proposé que toute modification mineure soit communiquée au Secrétariat qui la transmettra au Comité permanent pour approbation finale des derniers détails à incorporer dans le formulaire définitif approuvé par la COP11, avant janvier 2015.</p>		
---	--------------------	----------	--	--	--	--

			<p>iii) Préparer des orientations additionnelles concernant a) les questions d'identification, d'établissement des limites et de gestion relatives aux très petites zones humides qui peuvent néanmoins être d'importance internationale et b) le zonage du site dans le contexte de la planification de la gestion et en particulier du point de vue de l'utilisation des Sites Ramsar par la population, y compris des incidences sur les rapports au titre de la FDR.</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.8, par. 21)</p> <p>Résultats recherchés : i) et iii) orientations supplémentaires pour les Parties, pour intégration dans le <i>Cadre stratégique</i> pour l'inscription de Sites Ramsar; ii) ajustements à la FDR-révision 2012, au besoin.</p>		
--	--	--	--	--	--

Sites Ramsar et avantages/services écosystémiques (2013-2015/26)	Plus faible	1	i) GEST ii) GEST avec la participation des Parties	i) Poursuivre l'examen de la reconnaissance de l'importance des avantages/services écosystémiques dans les futures inscriptions de Sites Ramsar, conformément aux termes de l'Objectif 1 du <i>Cadre stratégique</i> et évaluer les incidences pour la FDR. ii) Approfondir les connaissances sur la nature et l'étendue des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar au niveau individuel mais aussi au niveau des réseaux nationaux et mondiaux. Nouvelle tâche (Résolution XI.8, par. 20) Résultats recherchés : i) avis au Comité permanent et aux Parties; ii) rapport au Comité permanent et à la COP.	Stratégies 1.1, 1.4 et 2.1	i) 5000 ii) 10 000
---	-------------	---	---	---	----------------------------	-----------------------

<p>Compréhension des mécanismes d'inscription de sites nationaux et entraves aux réseaux nationaux de Sites Ramsar (2013-2015/27)</p>	Plus faible	1	GEST, avec appui du Secrétariat et apports des Parties	<p><i>Le Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale</i> (et autres Résolutions associées) préconise l'inscription de réseaux nationaux de Sites Ramsar, mais rares sont les Parties qui ont entamé des examens stratégiques des sites répondant potentiellement aux critères ou qui ont inscrit un réseau général de zones humides d'importance internationale. Cette tâche a pour but d'aider le GEST et le Secrétariat à mieux comprendre les divers obstacles et contraintes qui entravent cette activité, de façon à ce que le GEST et le Secrétariat soient en mesure de mieux soutenir les Parties qui désireront inscrire des Sites Ramsar. Il comprendra la recherche et la diffusion d'exemples spécifiques des efforts déployés par les Parties contractantes pour élaborer et mettre en œuvre une approche stratégique de l'inscription de Sites Ramsar (Résolution XI.4, par. 23)</p> <p>Nouvelle tâche.</p> <p>Résultats recherchés : dans un premier temps, une Note d'information du GEST avec des exemples d'études de cas des parties contractantes.</p>	Stratégie 2.1	10 000
--	-------------	---	--	--	---------------	--------

<p>Élaboration de cibles pour soutenir les objectifs de la Liste de Ramsar (2013-2015/28)</p>	Plus faible	1	GEST	<p>Élaborer une suite intégrée de cibles afin de tenir compte et de soutenir les 5 Objectifs en faveur de la Liste de Ramsar figurant dans le <i>Cadre stratégique – révision 2012</i>, notamment en établissant des liens avec les « Objectifs d’Aichi pour la diversité biologique ».</p> <p>Nouvelle tâche.</p> <p>Résultats recherchés : Cibles du Cadre stratégique soumises à l’examen de la COP12.</p>	Stratégie 2.1	10 000
<p>Examen des relations entre les critères pour les zones d’importance internationale pour la biodiversité (2013-2015/29)</p>	Plus faible	5	UICN-CMAP/CSE, avec apport du GEST	<p>Contribuer à l’initiative actuelle dirigée par la Commission mondiale des aires protégées et la Commission de la sauvegarde des espèces (UICN) visant à revoir et éventuellement consolider les critères d’identification de zones importantes pour la conservation de la biodiversité, afin de s’assurer que les critères s’appliquant aux Sites Ramsar sont totalement appliqués</p> <p>Nouvelle tâche.</p> <p>Résultats recherchés : rapport au CP/à la COP sur les conséquences pour Ramsar.</p>	Stratégie 2.1	5000

Critères d'inscription de Sites Ramsar et identification de zones d'importance internationale pour la biodiversité (2013-2015/30)	Plus faible	1	GEST, Secrétariat, avec CMAP-UICN, CSE-UICN et autres	<p>Examiner les conséquences de la décision X/31 de la CDB dans le contexte de l'appui à l'application des critères d'inscription des zones humides d'importance internationale établis depuis longtemps, y compris des conséquences que cela pourrait avoir pour la sélection de sites importants pour la fourniture de services écosystémiques (tout en notant qu'il n'est pas souhaitable de modifier radicalement le processus de sélection des sites établi de longue date par la Convention ainsi que l'exécution de la cible 11 d'Aichi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020)</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.8, par. 19).</p> <p>Résultats recherchés : rapport au Comité permanent et à la COP.</p>	Stratégie 2.1	15 000
--	-------------	---	---	---	---------------	--------

Thème : Ramsar, zones humides et autres secteurs

Sous-thème A : Zones humides et santé

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appuie Stratégie / Domaine de résultats clés du Plan stratégique	Coût estimatif provisoire (CHF)
-------	----------------------	--------------------	----------------------	---	--	---------------------------------

Orientations sur « les zones humides et la santé » pour le secteur de la santé (2013-2015/31)	Hautement prioritaire	3	OMS, avec le GEST	Préparer des orientations sur « les zones humides et la santé » pour le secteur de la santé Reporté de 2009-2012 Résultats recherchés : élaboré à partir du Rapport technique Ramsar de 2011 sur les interactions entre les zones humides et la santé (destiné aux praticiens des zones humides), une publication à l'usage des praticiens de la santé	Stratégie 1.4	50 000
Études de cas sur les zones humides et la santé (2013-2015/32)	Plus faible	3	GEST	Préparer des études de cas sur les interactions entre les zones humides et la santé Reporté de 2009-2012 Résultats recherchés : publication d'études de cas	Stratégie 1.4	25 000
Lignes directrices sur des maladies spécifiques liées aux zones humides (2013-2015/33)	Plus faible	1	GEST/OMS et autres	Préparer des lignes directrices (fiches techniques) à l'usage des administrateurs de zones humides sur différentes maladies humaines liées aux zones humides Amélioration du 2009-2012 <i>Wildlife Diseases Manual</i> Résultats recherchés : Fiches techniques à ajouter au <i>Wildlife Diseases Manual</i> .	Stratégie 1.4	15 000

<p>Mise au point d'indicateurs sur les zones humides et la santé (2013-2015/34)</p>	Plus faible	1	<p>GEST, avec OMS, FAO, OIE, BIP, UICN, Parties et autres</p>	<p>Identifier et compiler de sources spécialisées des indicateurs sur la relation entre les services rendus par les écosystèmes de zones humides et la santé, en mettant en particulier l'accent sur l'identification d'indicateurs d'alerte précoce en cas d'apparition ou de réapparition de maladies et de maladies négligées, persistantes et endémiques des êtres humains, des animaux domestiques ou des espèces sauvages associés aux zones humides.</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.12, par. 31.i)</p> <p>Résultats recherchés : descriptions des indicateurs et concept de mise en œuvre</p>	Stratégie 1.4	10 000
<p>Orientations sur les conséquences des perturbations des services écosystémiques sur la santé (2013-2015/35)</p>	Plus faible	1	<p>GEST avec OMS, FAO, OIE, BIP, UICN, Parties et autres</p>	<p>Compiler des orientations sur les conséquences pour la santé de la perturbation des services écosystémiques, de façon que le secteur de la santé puisse participer plus efficacement à la planification et à la prise de décisions relatives aux zones humides et à leurs bassins versants.</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.12, par. 31 ii)</p> <p>Résultats recherchés : orientations pour le secteur de la santé.</p>	Stratégie 1.4	À définir

Examen des orientations Ramsar relatives à la santé (2013-2015/36)	Plus faible	1	GEST	<p>Examiner les textes et orientations Ramsar en vigueur pour déterminer leur pertinence quant aux questions relatives aux zones humides et à la santé.</p> <p>Partiellement reporté de la période 2009-2012</p> <p>Résultats recherchés : Note d'information sur les orientations Ramsar en vigueur et les problèmes de santé</p>	Stratégie 1.4	10 000
Inclure le coût de la santé et une évaluation des avantages dans les modèles économiques et dans l'évaluation économique des zones humides (2013-2015/37)	Plus faible	1, 3	GEST	<p>i) Conseiller les mécanismes stratégiques appropriés pour s'assurer que les coûts et avantages pour la santé figurent de manière satisfaisante dans les modèles économiques qui ont pour but d'estimer la valeur des contributions apportées par la gestion des zones humides à la santé et au bien-être humain.</p> <p>ii) Identifier et compiler des techniques pour évaluer les résultats de la prise de décision concernant la gestion des zones humides dans le contexte de la santé, notant que ces mécanismes stratégiques appropriés nécessiteront la participation des secteurs gouvernementaux pour lesquels sont plus communément entrepris ce type d'évaluations économiques.</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.12, par. 30)</p> <p>Résultats recherchés : Note d'information</p>	Stratégie 1.4	10 000

<p>Orientations pour les administrateurs des zones humides sur l'évaluation des effets de la santé humaine et animale, du fardeau des maladies et de la santé communautaire, dans les zones humides (2013-2015/38)</p>	Plus faible	1	<p>GEST avec OMS, FAO, OIE, BIP, UICN, Parties et autres</p>	<p>Préparer des orientations sur la santé pour les administrateurs des zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) sur la réalisation d'études d'impact sur la santé humaine et animale dans les zones humides (en établissant des protocoles d'étude d'impact qui examinent en particulier la santé, pour les éléments qui sont actuellement relativement négligés dans les procédures de gestion des zones humides, y compris l'importance des espèces envahissantes et des agents pathogènes; la prévention de l'émergence ou de la réémergence des maladies; en tenant compte des moyens d'existence, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la santé; ainsi que de compromis éventuels entre les services écosystémiques et la santé) ; et ii) sur la fourniture d'une contribution relative aux zones humides a) aux évaluations du fardeau des maladies (p. ex., mesures comparatives de l'écart entre un état de santé donné pour une population et une situation idéale où la population entière vit jusqu'à un âge avancé, à l'abri des maladies et des infirmités); b) aux évaluations communautaires de santé (où les communautés elles-mêmes conduisent les évaluations des problèmes de santé qui, à leurs yeux, méritent la plus grande attention); et c) à l'engagement des communautés et des parties prenantes concernant les questions de santé <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.12, par. 31 iii & iv) Résultats recherchés : orientations pour les administrateurs des zones humides et documents de formation</p>	Stratégie 1.4	À définir
---	-------------	---	--	---	---------------	-----------

<p>Évaluation de l'utilité pour les administrateurs de zones humides du Manuel Ramsar sur les maladies et les zones humides (2013-2015/39)</p>	Plus faible	1	GEST, avec administrateurs de zones humides	<p>Le GEST demande aux gestionnaires de zones humides et autres acteurs leur opinion sur l'utilité du contenu du <i>Ramsar wetland disease manual: Guidelines for assessment, monitoring and management of animal disease in wetlands (Manuel Ramsar sur les maladies et les zones humides : lignes directrices pour évaluer, surveiller et gérer les maladies des animaux dans les zones humides)</i> et sur l'intérêt d'élargir sa couverture, pour inclure par ex. les maladies des plantes et des êtres humains associées aux zones humides.</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.12, par. 32)</p> <p>Résultats recherchés : étude d'utilité (Note d'information)</p>	Stratégie 1.4	À définir
<p>Encourager les approches par écosystème des problèmes de santé (2013-2015/40)</p>	Plus faible	5	Secrétariat et GEST, avec OMS, FAO, OIE, PNUE, UICN, Convention sur les espèces migratrices et CDB	<p>Collaborer avec d'autres acteurs institutionnels pertinents concernés par la santé afin d'encourager l'adoption d'une approche par écosystème des questions de santé qui touchent les zones humides et leurs bassins versants.</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.12, par. 35)</p> <p>Résultats recherchés : réactions positives et adoption des avis et orientations Ramsar par les acteurs concernés.</p>	Stratégie 1.4	À définir

Sous-thème B : Zones humides et changements climatiques

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appuie Stratégie / Domaine de résultats clés	Coût estimatif provisoire (CHF)
-------	----------------------	--------------------	----------------------	---	--	---------------------------------

<p>Conséquences des changements climatiques sur la mise en œuvre de la Convention et avis à ce sujet (2013-2015/41)</p>	<p>Hautement prioritaire</p>	<p>1</p>	<p>GEST avec la participation des CN GEST et des Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> i) Continuer de préparer des avis sur les répercussions des changements climatiques sur le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides, notamment des stratégies portant sur l'apparition d'écosystèmes hybrides ou nouveaux¹ sous l'effet des changements climatiques, la définition des conditions de référence précises permettant d'évaluer les changements dans les caractéristiques écologiques, la détermination de limites de changement spécifiées, les rapports sur les changements dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar et la manière de les consigner dans les Fiches descriptives Ramsar; et rassembler les informations issues de ces évaluations pour de futures sessions de la Conférence des Parties. ii) Rassembler et évaluer des études de cas et autres informations produites en réponse au paragraphe 32, de la Résolution XI.14, et les mettre à la disposition des Parties contractantes. iii) Collaborer avec les Parties contractantes et organisations internationales intéressées en vue de préparer des avis sur la gestion durable des stocks de carbone en vue de favoriser la diversité biologique des zones humides et la fourniture de services écosystémiques, contribuant ainsi au bien-être humain et tenant tout particulièrement compte des populations autochtones et des communautés locales. 	<p>Stratégie 1.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> i) 20 000 ii) à définir iii) 15 000 iv) 40 000
--	------------------------------	----------	--	--	----------------------	---

¹ Nouveaux assemblages d'espèces n'ayant pas de co-occurrence historique, résultant essentiellement d'une activité humaine directe ou indirecte et occupant de nouveaux espaces écologiques dans les paysages terrestres et marins du monde.

			<p>iv) De concert avec le Secrétariat, les Réseaux d'Initiatives régionales et de Centres Ramsar, collaborer avec les organisations et conventions compétentes, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour examiner plus en détail la contribution éventuelle des écosystèmes de zones humides à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en préparant des avis sur l'évaluation de la résilience sociale et de la vulnérabilité des zones humides aux changements climatiques, en complément de l'avis existant sur la vulnérabilité biophysique des zones humides aux changements climatiques (Rapport technique Ramsar n°5/volume 57 des Séries techniques de la CDB); b) en préparant des avis sur l'adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes pour les zones humides intérieures et côtières; et c) en étudiant tout avis pertinent fourni par d'autres AME, en particulier les résultats de la COP11 de la CDB; <p>sans préjuger de toute décision future de la CCNUCC.</p> <p>Révisé; partiellement reporté de la période 2009-2012 & Résolution XI.14, par.35.</p> <p>Résultats recherchés : Lignes directrices/conseils aux Parties contractantes</p>		
--	--	--	---	--	--

Migration de Sites Ramsar hors de leurs limites face à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres effets des changements climatiques (2013-2015/42)	Plus faible	1	GEST, avec CIESIN et autres	<p>Conseiller les Parties sur les implications de l'élévation du niveau de la mer sur les Sites Ramsar côtiers, en particulier ceux dont l'adaptation est limitée par, notamment, la proximité d'une zone urbaine et l'expansion d'une zone urbaine.</p> <p>Reporté de 2009-2012.</p> <p>Résultats recherchés : orientations éventuelles pour les Parties; Rapport technique Ramsar</p>	Stratégie 2.1	À définir
---	-------------	---	-----------------------------	---	---------------	-----------

Sous-thème C : Zones humides et gestion des ressources en eau

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appui Stratégie / Domaine de résultats clés	Coût estimatif provisoire (CHF)
-------	----------------------	--------------------	----------------------	---	---	---------------------------------

<p>Le rôle de la biodiversité et des zones humides dans le cycle de l'eau à l'échelle planétaire (2013-2015/43)</p>	<p>Hautement prioritaire</p>	<p>1, 3, 5</p>	<p>GEST, avec Secrétariat de la CDB</p>	<p>Créer un groupe d'experts chargé de maintenir la capacité de la diversité biologique de continuer à soutenir le cycle de l'eau (comme demandé dans la décision X/28 de la COP10 de la CDB, approuvée par la 42^e Réunion du Comité permanent) et communiquer avec les Parties de façon qu'elles puissent fournir des contributions scientifiques par l'intermédiaire de leurs propres experts.</p> <p>En cours, lancée pendant la période 2009-2012</p> <p>Résultats recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) examen technique de la contribution de la diversité biologique au cycle de l'eau, et changements intervenus et susceptibles d'intervenir dans cette relation (RTR/CDB rapport de série technique); ii) messages clé sur les orientations à l'usage des décideurs. 	<p>Stratégies 1.4 et 1.7</p>	<p>[150 000, financement déjà assuré par les donateurs]</p>
--	------------------------------	----------------	---	--	------------------------------	---

Ramsar, l'eau et les zones humides : examen et mise au point d'une Stratégie de participation au débat mondial sur l'eau (2013-2015/44)	Hautement prioritaire	1, 3	GEST et Secrétariat	<p>Élaborer une Stratégie pour que Ramsar puisse participer pleinement au débat mondial sur l'eau, en privilégiant le rôle des zones humides en tant qu'infrastructure naturelle de l'eau. Il s'agira de définir spécifiquement les buts, mécanismes de participation et produits nécessaires pour soutenir l'engagement. [Note. L'élaboration par le Secrétariat en 2011 d'une « Vision 40+ » pour la Convention contribue à cette Stratégie.]</p> <p>Reporté de 2009-2012 (tâche 7.7.a)</p> <p>Résultats recherchés : Stratégie d'engagement Ramsar dans le débat mondial sur l'eau et peaufinage possible du programme de travail 2013-2015 (pour les Parties, le Secrétariat et le GEST).</p>	Stratégies 1.4 et 1.7	20 000
Attribution de l'eau pour l'environnement des zones humides – orientations (2013-2015/45)	Hautement prioritaire	1	GEST, Mexique et WWF	<p>Collaborer avec le Mexique et le WWF en vue d'échanger des méthodes et connaissances spécialisées et d'élaborer d'autres orientations ou outils pour la gestion et l'attribution de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides.</p> <p>Résultats recherchés : Commencer par préparer une Note d'information avec le Mexique pour partager leurs méthodes et connaissances spécialisées – Examiner l'utilité d'élaborer d'autres orientations sur ce thème pour la COP12.</p>	Stratégie 1.7	À définir

Sous-thème D : Zones humides et agriculture

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appuie Stratégie / Domaine de résultats clés du Plan stratégique	Coût estimatif provisoire (CHF)
Utilisation rationnelle des zones humides en rapport avec l'aquaculture côtière et intérieure (2013-2015/46)	Hautement prioritaire	1	GEST, avec FAO, World Fish Centre, WWF	<p>Élaborer des orientations pour l'utilisation rationnelle des zones humides en relation avec l'aquaculture côtière et intérieure.</p> <p>(Tirer parti des enseignements tirés des meilleures pratiques en matière d'aquaculture durable, et reconnaissant que la dépendance mondiale envers l'aquaculture augmente, que les stocks sauvages continuent de s'appauvrir, et que la satisfaction des besoins en fruits de mer a des impacts directs (perte d'habitats, prélèvement d'espèces dans la nature) et indirects (pollution, contamination) importants sur les zones humides.)</p> <p>Nouvelle tâche : en s'appuyant sur certains aspects de la Résolution IX.4 de la COP9</p> <p>Résultats recherchés : Notes d'information</p>	Stratégies 1.4 et 1.6	120 000

Effets des pratiques agricoles sur les rizières en tant que systèmes de zones humides (2013-2015/47)	Plus faible	1	GEST avec Parties, institutions pertinentes des Nations Unies, autres AME (y compris GT de la CMS sur l'empoisonnement des oiseaux)	<p>Compiler et réviser les données sur les effets positifs et négatifs des pratiques agricoles sur les rizières en tant que systèmes de zones humides, en vue d'améliorer leur biodiversité et leurs services écosystémiques, et préparer des avis sur ces questions à l'intention de la Convention.</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.15, par.24)</p> <p>Résultats recherchés : conseils aux Parties (Note d'information)</p>	Stratégies 1.4 et 1.6	80 000
Conversion des paysages agricoles (2013-2015/48)	Plus faible	1	GEST, avec le Gouvernement tchèque, UE, OCDE, FAO	<p>Préparer des orientations sur la conversion des paysages agricoles. La revitalisation de la diversité biologique des zones humides dans les paysages agricoles est une question émergente liée à la transformation du système d'agriculture collective utilisé dans le passé (par ex. en Europe centrale) aux parcelles individuelles. Les aspirations communautaires en faveur de systèmes d'exploitation éco-agricole dans le cadre de cette transformations doivent être soutenues par des orientations techniques/scientifiques sur les meilleures pratiques.</p> <p>Nouvelle tâche.</p> <p>Résultats recherchés : Notes d'information; orientations pour les Parties</p>	Stratégies 1.4 et 1.6	145 000

Zones humides et biocarburants (2013-2015/49)	Plus faible	1	GEST, avec OIP et autres	<p>Coopérer avec des organisations internationales pour traiter des questions liées aux biocarburants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) examiner la répartition mondiale de la production de biocarburants par rapport aux impacts sur les zones humides; ii) examiner et réunir les orientations sur les meilleures pratiques de gestion et sur les critères de durabilité sociale et environnementale pour la production de matières de base qui servent à la fabrication de biocarburants, en relation avec les zones humides et, le cas échéant, élaborer ces orientations et ces critères; iii) envisager de poursuivre le débat entre les Parties contractantes sur la question des biocarburants durables en relation avec les zones humides; iv) tenir compte des résultats et des conclusions figurant dans les documents UNEP/CBD/SBSTTA/16/14 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/32 sur les lacunes en termes d'outils et d'approches et les incertitudes concernant la durabilité des biocarburants, comme contributions potentielles pour un peaufinage des orientations en annexe à la Résolution XI.11 ainsi que pour traiter des questions liées aux biocarburants durables en relation avec les zones humides. <p>Reporté de 2009-2012 (tâche 6.3) et Résolution XI.10, par. 21.</p> <p>Résultats recherchés : Rapport technique Ramsar et orientations/Notes d'information pour les Parties</p>	Stratégies 1.4 et 1.6	45 000
--	-------------	---	--------------------------	--	-----------------------	--------

Sous-thème E : Zones humides et éradication de la pauvreté

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appuie Stratégie / Domaine de résultats clés du Plan stratégique	Coût estimatif provisoire (CHF)
<p>Zones humides et éradication de la pauvreté – orientations et études de cas (2013-2015/50)</p>	<p>Hautement prioritaire</p>	<p>1</p>	<p>GEST (avec Parties contractantes, OIP, IHDP, PNUD, FAO, UK-DFID et autres)</p>	<p>Outils et orientations supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre des Résolutions IX.14, X.28 et XI.13, sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) des conseils sur la manière d'intégrer le « Cadre intégré permettant de relier la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides à l'éradication de la pauvreté » dans les politiques et programmes nationaux d'éradication de la pauvreté; ii) des avis en vue d'inclure la communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation (CESP) en tant que mécanisme contribuant fortement à la réduction des risques pouvant créer ou aggraver la pauvreté; et iii) des études de cas et meilleures pratiques sur la mise en œuvre du Cadre afin d'évaluer la pauvreté dans les zones humides. <p>Report de 2009-2012 et Résolution XI.13, par. 18.</p> <p>Résultats recherchés : Document d'information avec guide structuré des orientations disponibles; publication regroupant les études de cas sur l'interdépendance entre zones humides et pauvreté.</p>	<p>Stratégie 1.4</p>	<p>20 000</p>

<p>Orientations supplémentaires pour soutenir le cadre d'éradication de la pauvreté de la Résolution XI.13 (2013-2015/51)</p>	Plus faible	1	<p>GEST (avec OIP et autres organisations et réseaux)</p>	<p>Compléter le Cadre de la Résolution XI.13 en entreprenant les tâches définies dans la Résolution X.28, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) ajout d'indicateurs liant l'utilisation rationnelle des zones humides aux moyens d'existence et à l'éradication de la pauvreté ; ii) élaboration d'un guide structuré des lignes directrices et outils disponibles pour traiter l'éradication de la pauvreté dans le contexte des zones humides; iii) compilation et examen d'exemples montrant comment la dégradation des zones humides affecte les moyens d'existence des populations et comment le maintien ou la restauration des caractéristiques écologiques des zones humides peut contribuer à l'allègement de la pauvreté. <p>Report 2009-2012 et Résolution XI.13, par. 19 Résultats recherchés : Orientations sur les indicateurs liant l'utilisation rationnelle des zones humides aux moyens d'existence et à l'éradication de la pauvreté ; Note d'information sur les liens entre le maintien et la restauration des zones humides et l'allègement de la pauvreté.</p>	Stratégie 1.4	À définir
--	-------------	---	---	--	---------------	-----------

Sous-thème F : Zones humides et urbanisation

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appuie Stratégie / Domaine de résultats clés	Coût estimatif provisoire (CHF)
-------	----------------------	--------------------	----------------------	---	--	---------------------------------

<p>Planification et gestion des zones humides urbaines et périurbaines (2013-2015/52)</p>	Plus faible	1	<p>ONU-Habitat, Secrétariat, GEST, avec Partenariat sur les villes et la diversité biologique, CDB, ICLEI, OIP, Parties</p>	<p>Intégrer les principes relatifs aux zones humides et à l'urbanisation dans les mécanismes existants, et élaborer des orientations pour différents acteurs pour aider à la gestion durable des zones humides urbaines et périurbaines avec des informations et études de cas fournies par les Parties.</p> <p>Report de 2009-2012 et Résolution XI.11, par. 29 et 30.</p> <p>Résultats recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Note d'orientation pour ONU-Habitat et autres acteurs du secteur, notamment les autorités locales, les départements de la planification et les autorités municipales sur les problèmes et options possibles en matière d'urbanisation et d'utilisation rationnelle des zones humides. ii) Note d'orientation pour les administrateurs locaux de zones humides sur les problèmes et options possibles en matière d'urbanisation et d'utilisation rationnelle des zones humides. 	Stratégie 1.4	40 000
--	-------------	---	---	--	---------------	--------

Sites de démonstration de la gestion des zones humides urbaines (2013-2015/53)	Plus faible	5	Secrétariat, GEST avec ONU-Habitat, Initiatives régionales, SCBD, OIP, ICLEI et autres acteurs urbains (y compris des villes)	Renforcer les initiatives en collaboration avec ONU-Habitat et poursuivre le développement de la collaboration avec les Initiatives régionales Ramsar, la CDB, l'ICLEI, les OIP Ramsar et autres acteurs urbains appropriés, y compris des villes individuelles, afin d'encourager les projets de sites pilotes à la fois utiles aux communautés urbaines locales et encourageant l'utilisation rationnelle des zones humides. Résolution XI.11, par. 27 Résultats recherchés : collaboration renforcée conduisant à des projets de démonstration	Stratégie 1.4	À définir
---	-------------	---	---	---	---------------	-----------

Sous-thème G : Zones humides et tourisme

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appui Stratégie / Domaine de résultats clés	Coût estimatif provisoire (CHF)
-------	----------------------	--------------------	----------------------	---	---	---------------------------------

Zones humides et tourisme – élaboration de principes directeurs pour le tourisme dans les zones humides et à proximité (2013-2015/54)	Plus faible	1	GEST (avec Secrétariat, OMT et autres organisations pertinentes)	Élaborer des conseils, en particulier des messages clés et/ou des principes directeurs relatifs au tourisme dans les zones humides et à proximité (en se référant, notamment, aux analyses des études de cas figurant dans la publication conjointe Ramsar-OMT « Zones humides et Tourisme » Report de 2009-2012. Résultats recherchés : Note d'information/principes directeurs à l'usage des Parties	Stratégies 1.4 et 1.6	10 000
--	-------------	---	--	--	-----------------------	--------

Sous-thème H : Zones humides et énergie

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appuie Stratégie / Domaine de résultats clés du Plan stratégique	Coût estimatif provisoire (CHF)
Gérer les activités du secteur de l'énergie en relation avec les zones humides : guides des orientations et des études de cas (2013-2015/55)	Plus faible	1	Secrétariat, avec Parties contractantes, OIP, ONG, organisations scientifiques et techniques pertinentes, et associations industrielles	Diffuser et compiler des informations, orientations et études de cas afin de gérer les impacts spécifiques des activités du secteur énergétique sur les zones humides, et les études sur la collaboration régionale et transfrontières à des fins de planification et de développement énergétiques compatibles avec l'utilisation rationnelle des zones humides. Nouvelle tâche Résultats recherchés : guide des orientations et études de cas	Stratégie 1.4	20 000

Suivi des tendances de l'énergie émergeant d'évaluations mondiales (2013-2015/56)	Plus faible	1	GEST	<p>Suivre les informations et les tendances qui émergent des évaluations pertinentes mondiales, telles que les Perspectives mondiales de l'énergie et les Perspectives mondiales de la biodiversité, et informer régulièrement les Parties contractantes sur les tendances dans le contexte des zones humides et de l'énergie</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.10, par. 20)</p> <p>Résultats recherchés : information pour les Parties</p>	Stratégie 1.4	À définir
Application de critères d'impact écologique dans la sélection de sites de production énergétique (2013-2015/57)	Plus faible	1	GEST avec Parties, autres organisations et OIP	<p>Compiler des informations sur les approches et les meilleures pratiques permettant d'appliquer ces critères d'impact dans la sélection de sites de production énergétique.</p> <p>Nouvelle tâche (Résolution XI.10, par. 19)</p> <p>Résultats recherchés : information et avis pour la COP</p>	Stratégie 1.4	À définir

Renforcement des capacités pour la supervision réglementaire du secteur de l'énergie (2013-2015/58)	Plus faible	2	Secrétariat avec GEST, Groupe de surveillance CESP, Initiatives régionales et Parties	Soutenir les efforts et programmes de formation et de renforcement des capacités des Parties contractantes pour renforcer, si nécessaire, la supervision des activités du secteur de l'énergie et l'application des orientations sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) et l'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE) (Résolution X.17) et l'application des lignes directrices de la Résolution VIII.1 sur l'attribution et la gestion de l'eau. Nouvelle tâche (Résolution XI.10, par. 18/19) liée à l'application de la tâche 2013-2015/1) Résultats recherchés : soutien aux programmes de renforcement des capacités	Stratégie 1.4	À définir
--	-------------	---	---	---	---------------	-----------

Thème : Zones humides et services/avantages écosystémiques

Tâche	Priorité d'exécution	Catégorie de tâche	Qui dirige la tâche?	Récapitulatif de la tâche et résultats recherchés	Appuie Stratégie / Domaine de résultats clés du Plan stratégique	Coût estimatif provisoire (CHF)
Aspects économiques des services/avantages écosystémiques des zones humides (2013-2015/59)	Hautement prioritaire	1	GEST, avec Institute for European Environmental Policy (IEEP), OIP, Convention sur	S'appuyant, en particulier, sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité et autres documents (et sur le rapport de synthèse sur l'eau et les zones dans le cadre de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité): a) Réaliser une analyse des besoins des utilisateurs à l'usage des Parties Ramsar et des administrateurs	Stratégies 1.4 (Domaines de résultats clés 1.4.ii) et 1.6	80 000

			<p>l'eau de la Commission économique pour l'Europe, PNUE et autres</p>	<p>(de sites) de zones humides sur les outils, connaissances, méthodologies et données nécessaires pour soutenir l'intégration de la valeur des services écosystémiques dans la planification et les prises de décisions;</p> <p>b) Mener une étude de champ sur le développement des services écosystémiques (description / reconnaissance, évaluation, prises) afin de soutenir l'utilisation rationnelle des zones humides, en particulier l'intégration intersectorielle;</p> <p>c) Élaborer un guide des orientations sur les meilleures pratiques en matière d'intégration de la valeur des services écosystémiques dans les options de gestion des zones humides;</p> <p>d) Mener une étude de champ des aspects techniques pertinents pour la Convention de Ramsar dans les secteurs de la finance, des opérations bancaires, des investissements, des assurances et autres secteurs économiques;</p> <p>e) Mettre au point un mécanisme d'évaluation de la contribution aux services/avantages liés aux zones humides pour le PIB national.</p> <p>Reporté et renforcé pendant la période 2009-2012.</p> <p>Résultats recherchés :</p> <p>i) Document d'information + produit de communication sur la synthèse de la valeur des services écosystémiques liés à l'eau et aux zones humides (en partant de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, liée au l'état des zones humides dans le monde-SOWW)</p> <p>ii) Évaluation des besoins en matière d'outils,</p>		
--	--	--	--	---	--	--

				<p>connaissances, méthodologies et données nécessaires pour soutenir l'intégration de la valeur des services écosystémiques dans la planification et les prises de décisions;</p> <p>iii) Guide sur les orientations /orientation/ document (s) d'information sur:</p> <p>a) Reconnaissances des services écosystémiques rendus par les zones humides : liens entre les services écosystémiques et le cadre d'inventaire, d'évaluation et de surveillance continue; la planification de la gestion; l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, etc.;</p> <p>b) Évaluation des services écosystémiques rendus par les zones humides : meilleures pratiques en matière d'évaluation économique; techniques d'évaluation participative;</p> <p>c) Études de cas sur l'application de valeurs aux services écosystémiques pour la promotion de l'utilisation rationnelle des zones humides.</p>		
Zones humides et réduction des risques de catastrophes (2013-2015/60)	Plus faible	1, 3	GEST, avec OIP, UNISDR, PNUE, PNUD, Centre de résilience de Stockholm et autres	<p>Mettre au point des orientations pour les Parties et le secteur de la gestion des risques de catastrophes sur le rôle de zones humides saines dans la réduction des risques de catastrophes (inondations, sécheresses, glissements de terrains, ondes de tempêtes, etc.).</p> <p>Reporté de la période 2009-2012 (tâche 5.1).</p> <p>Résultats recherchés : orientations sectorielles sur la gestion des zones humides et des risques de catastrophes –Note d'information et/ou Rapport technique Ramsar</p>	Stratégies 1.4 et 1.6	20 000